

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2013**  
**(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)**

Présents : MM. GUILLERET - TACHON – ETIENNE – JAMBIN – Mmes MALESTROIT – GICQUEL  
MM. MOY – JAN – JEHAN – Mme VALLEE – MM. LE BIHAN – BIDAN - Mmes BOISHARDY  
CHOUPEAUX – M. LE TINNIER – Mme LE BARS

Absent excusé : M. GETAIN pouvoir à M. Le Maire  
M. LE CORRE

Absent : M. HICQUEL

Secrétaire de séance : Mme CHOUPEAUX

Le compte rendu des réunions des 4 et 23 septembre 2013 sont approuvés à l'unanimité

**LOGEMENTS RUE DE BEL AIR**

**1 - Résultat consultation travaux toiture**

La pose d'un velux de désenfumage, de gouttières et de descentes de gouttières est confiée à l'entreprise TARDIVEL pour un montant de 4 199.75 € TTC.

**2 – Raccordement électrique des logements**

Le Conseil Municipal valide le devis présenté par ERDF pour le raccordement des logements et des communs au réseau public de distribution Basse Tension, d'un montant de 4 519.67 € TTC.

**3 – Modification de marchés : avenant lots 6 « revêtements de sols »**

Un avenant de 644.08 € TTC va être passé avec l'entreprise JOUET pour le remplacement des bacs récepteurs par des douches au sol

Ces modifications vont entraîner un avenant négatif pour le lot 8 « Plomberie – sanitaires » qui, à ce jour, n'a pas été chiffré par l'entreprise attributaire.

**4 – Modification de marché : avenant lot « electricité »**

Un avenant de 1 712 € TTC va être passé avec l'entreprise SERFO pour la mise en place d'une régulation du chauffage dans les logements.

**5 – Mise en location**

Les logements vont pouvoir être mis à la location à partir du 1er novembre. Les loyers sont fixés par les conventions de financement PALULOS, PLUS et PLA/I, à savoir :

Logements	Type et situation	Superficie	Type de financement	Loyer mensuel fixé par les conventions de financement	
				Au m <sup>2</sup>	Total
A	T2 Rdc	44.78	PLA/I	4.83	216.28 €
B	T2 Rdc	51.70	PLUS	5.25	271.42 €
C	T2 Rdc	47.80	PLA/I	4.83	230.87 €
D	T3 R+1	66.39	PALULOS	5.25	348.37 €
E	T2 R+1	40.02	PALULOS	5.25	210.00 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les contrats de locations ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**6 – Inauguration**

L'inauguration est prévue le 25 octobre à 11 H et sera suivie d'une opération « portes ouvertes » l'après midi.

**MAIRIE : RESULTATS CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE PEINTURE**

Les travaux ont été confiés à COUD'PEINTURE pour un coût TTC de 2 084.90 €.

## **TRAVAUX BIBLIOTHEQUE**

### **1 – Résultat de la consultation pour la fourniture de matériaux**

Les matériaux pour les travaux de cloisons, l'aménagement de sanitaires et d'un local rangement ont été achetés chez QUEMABRI pour un montant TTC de 1 600.36 €.

### **2 – Traitement de la toiture**

Le traitement de la toiture par pulvérisation d'une solution anticryptogramme et fongicide est confié à l'entreprise LE ROUX pour un montant de 639.86 € TTC.

### **3 – Pose de gouttières**

La pose de gouttières sur la façade de la bibliothèque (côté cour) est confiée à l'entreprise TARDIVEL pour un coût TTC de 1 478.85 €

## **ACQUISITION DE MATERIEL**

### **1 – Remplacement du poste informatique du Refuge des P'tits Loups**

Le remplacement du poste informatique du Refuge des P'tits Loups est confié à Neil CASTRE pour un coût TTC de 603 €.

### **2 – Remplacement du photocopieur de l'Ecole**

Le remplacement du photocopieur de l'école Publique est confié à Loudéac Bureautique pour un coût TTC de 4 125 €

### **3 – Equipement en informatique du Cabinet médical**

L'équipement informatique du cabinet médical est confié à GRENAT Gestion pour un coût TTC de 4 224.70 €.

## **CIDERAL : MODIFICATION DES STATUTS**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification des statuts de la CIDERAL suite à :

- ✓ La dissolution du SIGM
- ✓ La dissolution du Syndicat de Bosméléac
- ✓ L'intégration du Groupement d'Employeurs Associatif du Pays de Corlay et de Guerlédan
- ✓ La déclaration d'intérêt communautaire de l'embarcadère et du site d'escalade du Moulin du Vicomté à La Prenessaye.

## **PERSONNEL : RENOUELEMENT D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Le contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de Mme PRISE Annie est renouvelé jusqu'au 11 octobre 2014.

## **MODULATION DES TARIFS ALSH**

Une modulation des tarifs appliqués pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sera mise en place en fonction du quotient familial des familles à compter de rentrée de septembre 2014.

## **INTERVENTION DES ANIMATEURS DE L'ACSE DANS LES ECOLES**

La participation communale pour l'intervention des animateurs de l'ACSE dans les écoles est reconduite pour 2013 et 2014.

## **ADHESION ADOBUS**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le service Jeunesse du CIAS met en place des activités intercommunales et des projets innovants pour les jeunes. Ces actions se traduisent notamment par l'acquisition d'un adobus « La Parenthèse » qui permettra d'aller à la rencontre des jeunes à partir de 12 ans selon leur disponibilité (le mercredi, le samedi et ponctuellement le vendredi soir).

Pour fréquenter ce foyer des jeunes itinérant, une adhésion annuelle de 2 € sera demandée.

La commune devra faciliter le stationnement en mettant à disposition une salle communale si le nombre de jeunes excède 8 personnes et un lieu de stationnement avec branchements électriques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à ce partenariat

## **FILM DOCUMENTAIRE**

Le film documentaire « Avec mes quelques rides » réalisé par Brigitte CHEVE sera diffusé le 22 novembre 2013 à la salle ATHENA en partenariat avec l'association « DOUBLE VUE », le Cac Sud et le Conseil Général.

Le Conseil Municipal fixe le prix des entrées à 4 € et autorise l'adhésion de la Bibliothèque Municipale à DOUBLE VUE moyennant une cotisation 2013 de 30 €.

## **TARIFS ASSAINISSEMENT 2014**

Monsieur Le Maire communique les tarifs assainissement qui seront appliqués en 2014 par VEOLIA conformément au contrat d'affermage, à savoir :

Abonnement	25.14 €
Le m3	0.922 €

Le Conseil Municipal fixe la part de la collectivité comme suit :

Abonnement	16.31 € (+ 1.49 %)
Le m3	1.177 € (+ 1.47 %)

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 – Dettes envers la collectivité**

Malgré les relances effectuées par les services du Trésor public et de la mairie, nous constatons une amplification de dettes récurrentes. De plus, certains de ces débiteurs continuent à venir solliciter auprès de la mairie des réservations de salles, de matériel, des inscriptions à diverses activités, etc)

Monsieur Le Maire propose de statuer sur la position à adopter par les services administratifs en cas de nouvelles demandes qui en général ne font qu'amplifier la situation d'impayés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de refuser toute demande supplémentaire générant une facturation tant que la dette n'est pas soldée.

### **2 – Modification des cantons**

Le Conseil Municipal, considérant que Mur de Bretagne n'a pas voulu faire partie de la CIDERAL, refuse le rattachement de LA MOTTE au canton de Mur de Bretagne et souhaite que la commune soit maintenue dans le canton de Loudéac